

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	25	25 + 2 pouvoirs

Date de convocation 24 juin 2025

Date d'affichage 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PICARA Daniel, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SENECOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : AUGUIN Isabelle par VIART Jean-Michel, BUSI Fanny par GROSJEAN Patrick.

Absents : DOSNON Guillaume, PETITJEAN Patrick.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **EMPRUNT – FINANCEMENT « ACQUISITION DE TERRAIN » - CONGREGATION DES SŒURS « NOTRE DAME DE BON SECOURS »**
N° de délibération : **2025-84**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
25	27	27	0	0	0

Rapporteur : Cathy VIENNE

Pour le financement de l'acquisition du terrain de la congrégation des sœurs Notre Dame de Bon Secours, après avoir consulté trois organismes de crédit (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et Crédit Mutuel), il vous est proposé d'accepter le principe de contractualisation d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant sollicité : 1.700.000 €
- Durée : 10 ANS
- Taux d'intérêt fixe : 3,30 %
- Périodicité de la facturation des intérêts : Trimestrielle
- Frais de dossier : 1 450 €
- Indemnités de remboursement anticipé 3% du capital remboursé

La commission « Finances/Affaires générales » du 23.06.2025 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique ou financier se rapportant au présent exposé des motifs,
- **D'INSCRIRE** tant en dépenses qu'en recettes, en section d'investissement et en section de fonctionnement du budget communal 2025 les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2025.07.03 08:34:52 +0200
Ref:9046189-13614112-1-D
Signature numérique
le Maire